COMITE DÉPARTEMENTAL D'ÉQUITATION DE L'AUBE

18 rue Arago
51260 SAINT JUST SAUVAGE

Saint Just Sauvage, le 25 janvier 2024

Mesdames, Messieurs les Présidents
des Groupements sportifs
et Dirigeants des Groupements Équestres
de l'Aube

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous inviter à participer à **l'Assemblée Générale Ordinaire du Comité Départemental d'Equitation de l'Aube** qui aura lieu :

Jeudi 8 février 2024 à 19h00
Écuries de Payns
10600 PAYNS

Un moment de convivialité clôturera la réunion

Émargement à partir de 18h30. Toutefois, comme le prévoit le règlement intérieur, le vote par correspondance est autorisé : les éléments de vote vous sont adressés ci-joint.

L'ordre du jour de l'**Assemblée Générale Ordinaire** sera le suivant :

1 - Approbation du PV de l'Assemblée Générale du 2 février 2023,
2 - Rapport d'activités, (exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023)
3 - Rapport financier, (exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023)
4 - Budget prévisionnel 2023-2024,
5 - Questions diverses (elles devront être adressées par écrit au CDE 3 jours ouvrables avant l'AG).

Les Rapports d'activités, financier, le budget prévisionnel, le PV de la précédente AG ainsi que les statuts du CDE, le règlement intérieur, sont visibles sur le site du CDE de l'Aube (https://www.cregrandest.fr/comites-dep/cde-10-aube.html).

Quorum
L'Assemblée Générale peut valablement délibérer que si le quorum requis est atteint : quart des membres ***ou*** quart des voix

Deuxième convocation
Si le quorum n'est pas obtenu pour cette Assemblée Générale Ordinaire, une nouvelle Assemblée Générale sera convoquée :
le Jeudi 15 février 2024 – Écuries de Payns – 10600 Payns à 19h00. Le présent courrier tient lieu de convocation.

En comptant vivement sur votre participation, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Philippe BELLANGER
Président du CDE de l'Aube

Veuillez afficher la présente convocation dans votre établissement afin d'informer l'ensemble des licenciés de l'Aube